INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV Société d'Investissement à capital variable Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – Tunis –

RESOLUTIONS ADOPTEES

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2009 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des sociétés commerciales, prend acte des conclusions du dit rapport et approuve les dites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition du résultat de l'exercice 2009 comme suit :

 Résultat d'exploitation
 1.754.534,349

 Régularisation du résultat d'exploitation
 - 71.848,010

 Report à nouveau
 2.336,663

 Résultat distribuable exercice 2009
 1.685.023,002

 Dividendes
 1.684.530,250

 Report à nouveau
 492,752

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2009 à 3,770 TND net par action et d'affecter le reliquat soit 492,752 au compte report à nouveau. La date de mise en paiement est fixée au 08/04/2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la distribution de jetons de présence à raison de 1.200 Dinars par poste d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans, les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Nejib BEN SMAIL représentant permanant de l'Union Internationale

de Banques : un poste (1)
- L'Intermédiaire International : un poste (1)
- Les Grands Moulins de Nabeul : un poste (1)
- La société CIGA filtres : un poste (1)
- Monsieur Driss Azaiz : un poste (1)

Leur mandat prendrant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la l'unanimité.